



Nuisances sonores de voisinage

Par **avril93**, le **24/09/2017** à **14:33**

Bonjour,

Mon appartement est dans un vieil immeuble qui n'est pas très bien insonorisé. Depuis quelques mois, il y a des nouveaux locataires dans l'appartement au dessus du mien dont le monsieur est musicien professionnel. Il ne joue pas quotidiennement mais je l'entends vraiment très distinctement lorsqu'il joue. Il m'assure qu'un avocat lui a dit qu'étant donné les décibels de sa contrebasse, en tant que professionnel intermittent, il a le droit de pratiquer chez lui tous les jours entre 9h et 17h. Pourriez-vous me dire ce qu'il en est concernant cette pratique musicale ? N'est-il pas obligé en tant que professionnel, qu'il soit intermittent ou non, de répéter dans un local professionnel ?
Merci d'avance pour votre réponse !

Par **Visiteur**, le **25/09/2017** à **13:13**

Bjr,

Une Cour a estimé que le piano pouvait être interdit tant qu'une insonorisation ne serait pas réalisée pour que le piano soit inaudible chez les voisins.

Ceci vous intéressera...

http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1515320/temoignage-mon-voisin-pianiste-passe-ses-journees-a-jouer-dans-son-appartement

Par **avril93**, le **26/09/2017** à **08:25**

merci pour votre réponse